



La Cour suprême de Finlande déclare Päivi Räsänen coupable de « discours haineux »

Après une bataille juridique de sept ans¹, les poursuites tristement célèbres liées au « tweet sur la Bible » visant la parlementaire finlandaise Päivi Räsänen se sont conclues jeudi [le 26 mars 2026] par un verdict mitigé de la Cour suprême. La cour a acquitté à l'unanimité l'ancienne ministre de l'Intérieur relativement à son tweet de 2019, dans lequel elle citait un passage des Écritures. En revanche, il a condamné Mme Räsänen pour « discours de haine » en vertu de la section du Code pénal finlandais relative aux « crimes de guerre et crimes contre l'humanité » pour une brochure de 2004 qu'elle avait coécrite pour son Église avec l'évêque Juhana Pohjola, également reconnu coupable.

Mme Räsänen a été condamnée à payer une amende de 1800 euros; l'évêque a écopé d'une amende de 1100 euros, et la fondation qui a publié la brochure s'est vu infliger une amende de 5000 euros. Mme Räsänen avait pourtant été acquittée à l'unanimité par deux tribunaux de première instance et d'appel de toutes les accusations portées contre elle.

Dans une décision partagée de trois juges contre deux, la Cour a estimé que, même si la brochure n'incitait ni à la haine ni à la violence et qu'elle n'était « *pas particulièrement grave* », les accusés demeuraient néanmoins pénalement responsables d'avoir « *mis à la disposition du public et maintenu à sa disposition des opinions qui insultent les homosexuels en tant que groupe en raison de leur orientation sexuelle* ». Dans une mesure stupéfiante de censure rappelant les autodafés, la Cour a ordonné que la brochure — qui a été examinée ligne par ligne — soit « *retirée de l'accès public et détruite* ».

« *Je suis choquée et profondément déçue que la Cour n'ait pas reconnu mon droit humain fondamental à la liberté d'expression, a déclaré Mme Räsänen en réaction au verdict. Je demeure attachée aux enseignements de la foi chrétienne et je continuerai à défendre mon droit, ainsi que celui de toute personne, d'exprimer ses convictions sur la place publique. J'examine actuellement la possibilité² d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.* »

Le verdict chaotique de la Cour est incohérent et semble constituer une tentative de sauver une poursuite judiciaire qui dure depuis sept ans et qui a été systématiquement rejetée tant par les tribunaux inférieurs que par la police, laquelle avait conclu que la brochure n'enfreignait aucune loi. La Cour a jugé légal le message publié en 2019 parce que Mme Räsänen avait « *justifié son opinion en citant un texte biblique* », mais l'a condamnée pour une brochure vieille de vingt-deux ans, rédigée plus d'une décennie avant même la légalisation du mariage entre personnes de même sexe en Finlande, dans laquelle elle défendait la conception biblique de la sexualité.

1 N.D.T. : Voir les articles déjà publiés au sujet de [l'affaire Päivi Räsänen](#) et de cette longue bataille juridique.

2 N.D.T. : Voir l'article suivant qui nous informe que [Päivi Räsänen portera en appel devant la Cour européenne des droits de l'homme sa condamnation concernant une brochure de son Église](#).

Comme l'a souligné Mme Räsänen lors d'une conférence de presse jeudi, la Cour a tracé une « ligne dangereuse » pour la liberté d'expression, mais personne ne sait exactement où cette ligne se situe.

« Les ressources consacrées à cette procédure et le message qu'elle envoie devraient préoccuper tous ceux qui accordent de la valeur à une société libre, a déclaré Mme Räsänen. Lorsque j'ai commencé ma carrière politique il y a plus de trente ans, je n'aurais jamais imaginé me retrouver un jour devant vous comme accusée dans une affaire criminelle pour avoir exprimé des convictions inspirées par les enseignements de ma foi. Pourtant, c'est ce qui arrive aujourd'hui. »

L'avocat de Mme Räsänen, Matti Sankamo, a observé que cette affaire pourrait avoir de graves conséquences pour tous les documents publiés, puisque « n'importe quels livret, pamphlet ou écrit datant de moins de vingt ans pourraient désormais devenir illégaux en Finlande. [...] Malheureusement, l'opinion majoritaire était prête à prendre ce risque, et cela aura des répercussions en Finlande en ce qui concerne la publication de documents plus anciens. » Là encore, le précédent établi par la Cour suprême demeure flou, tant dans ses fondements que dans ses implications.

Paul Coleman, de ADF International et membre de l'équipe juridique de Mme Räsänen, a pour sa part déclaré lors de la conférence de presse :

« Ce qui m'a frappé, c'est la manière dont ces lois sur les discours de haine, vaguement formulées et hautement subjectives, peuvent être interprétées et mal interprétées par quiconque les examine. Au cours des sept dernières années, trois juges du tribunal de première instance ont acquitté Päivi de toutes les accusations, trois juges de la cour d'appel l'ont également acquittée de toutes les accusations, puis, dans cette affaire, deux des cinq juges — ou trois des six, si l'on inclut le conseiller juridique — ont également conclu à son acquittement complet. »

« Au total, sur une période de sept ans, seuls trois juges sur douze ont estimé que cette brochure publiée il y a vingt-deux ans contrevenait à la loi. Cela montre à quel point ces lois, vagues et subjectives, peuvent être interprétées de n'importe quelle manière. En examinant aujourd'hui le jugement, j'ai constaté que la décision majoritaire consiste essentiellement à passer la brochure au peigne fin en disant : Cette phrase, vous pouvez la dire; cette autre, vous ne pouvez pas. Cette expression est permise; celle-là ne l'est pas. Pourtant, ce n'est pas du tout ainsi que ces lois ont été présentées au public lorsqu'elles ont été adoptées. En pratique, cela permet aux juges de décortiquer tout ce que nous avons pu dire, ligne par ligne, et de décider, selon leur propre opinion, si ces propos peuvent être exprimés ou non. »

Tout au long de cette longue et âpre poursuite judiciaire, Päivi Räsänen a été un modèle de dignité chrétienne remarquable, et sa condamnation n'a en rien altéré sa bienveillance. Bien que certains de ses collègues parlementaires souhaiteraient sans doute la voir emprisonnée, a-t-elle confié, beaucoup d'autres sont venus lui offrir leurs condoléances à la suite du verdict. De plus, le président du Parlement a confirmé que cette condamnation n'aurait aucune incidence sur son statut de députée.

Depuis des années, des chrétiens du monde entier suivent son affaire avec attention, et Mme Räsänen avait également un message à leur adresser.

« Je suis profondément convaincue que cette procédure n'a pas été vaine, a-t-elle déclaré. J'ai reçu des milliers et des milliers de messages de personnes qui m'ont dit avoir été encouragées par cette affaire, encouragées à lire la Bible et à prier. D'autres m'ont affirmé avoir découvert le Christ et sa miséricorde grâce à cette affaire. Je suis très heureuse d'avoir eu autant d'occasions de parler non seulement des questions liées au genre et au mariage, mais aussi du message de l'Évangile — à savoir que la solution au problème du péché se trouve dans la Bible. »

« Je crois que cette procédure est entre les mains de Dieu. Même si je suis déçue et même choquée par cette condamnation que j'ai reçue aujourd'hui, j'ai confiance en Dieu, et je crois que la suite est également entre ses mains. Il y a un but derrière cette situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Je mets ma confiance en Dieu. »

Jonathon Van Maren

Traduit de « [Finnish Supreme Court Convicts Päivi Räsänen of “Hate Speech”](#) », The European Conservative, 26 mars 2026.

L'auteur est directeur de la communication du *Canadian Centre for Bio-Ethical Reform* [Centre canadien pour la réforme bioéthique]. Il a écrit pour le *National Post*, le *National Review*, *First Things*, *The Federalist*, *The American Conservative*, *The Stream*, *The Jewish Independent*, *The Hamilton Spectator*, *Reformed Perspective*, *LifeSiteNews* et d'autres. Il intervient régulièrement comme conférencier et activiste sur diverses questions sociales à la radio, dans des universités, des collèges, des Églises et ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe.

www.ressourceschretiennes.com



2026. Traduit et utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](#))